

Monsieur Nicolas Hulot,
Ministre d'État, Ministre de la
Transition Écologique et Solidaire.
Hôtel de Roquelaure
46, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Bordeaux, le 22 février 2018

Lettre ouverte

Monsieur le Ministre d'État,

Les associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie du Sud-Ouest sont inquiètes. Elles observent avec vigilance et intérêt la phase actuelle de la politique des mobilités initiée par Madame la Ministre chargée des transports et viennent de prendre connaissance des propositions formulées par le Conseil d'Orientation des Infrastructures sur la base desquelles des décisions vont intervenir par la voie législative.

Le Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) de création de lignes ferroviaires à grande vitesse a été reconnu comme prioritaire dans la hiérarchie des infrastructures à réaliser, tout au moins dans sa partie Bordeaux-Toulouse. Ce projet avait pourtant fait l'objet d'un rejet massif du public et d'un avis négatif de la part de la commission d'enquête publique qui avait mis en exergue ses dommages environnementaux ainsi que le peu d'appétence qu'il suscitait, y compris dans les milieux économiques. Néanmoins, poussé par quelques grands politiques régionaux, le Secrétaire d'État aux transports de l'époque, élu landais, a signé le 2 juin 2016 la Déclaration d'Utilité Publique du projet, ceci au mépris du processus de démocratie participative engagé depuis le premier débat public de 2005. Cette DUP fait l'objet de six recours administratifs devant le Conseil d'État.

Vous avez déclaré, Monsieur le Ministre d'État, que vous appeliez l'ensemble des élus territoriaux à faire attention aux projets de gigantisme – parfois inutiles – mais que surtout, dorénavant, vous alliez être très ferme dans la lutte contre l'artificialisation des sols et notamment des terres agricoles. « A l'avenir, je serai plus rigoureux » avez-vous dit.

Or, la prise en compte du volet environnemental dans la réflexion puis les préconisations du COI est inexistante : un projet à la nocivité environnementale avérée pourrait donc être retenu par la Ministre sur la seule base de sa faisabilité technique et financière. Tel semble être le cas du GPSO qui artificialiserait près de 5.000 hectares dont 1.240 ha de terres agricoles et 2.865 ha de forêt, fragmentant l'espace rural du Sud Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne et qui détruirait de nombreuses zones humides et milieux naturels riches en biodiversité.

Les associations du Sud-Ouest s'inquiètent pour les sites Natura 2000 menacés, notamment le site à chiroptères du Vallon du Cros dans les Landes, ainsi que pour la Vallée du Ciron, en Gironde, durement impactée par un tracé recoupant le cours d'eau et une trentaine de ses affluents.

Elles vous demandent donc, Monsieur le Ministre d'État, de faire en sorte que la dimension environnementale, seule garante du futur, soit repositionnée au

cœur du processus d'élaboration de la décision à venir.

Elles vous invitent à venir vous rendre compte par vous-même, in situ, des aberrations qui pourraient se commettre au cœur de ce qu'il est convenu d'appeler le triangle ferroviaire du Ciron, en zone Natura 2000 à Bernos-Beaulac, Escaudes, Cudos, à proximité d'une hêtraie relique vieille de plus de 44.000 ans, unique en Europe.

Espérant avoir le plaisir de vous accueillir prochainement sur le terrain, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'État, en l'expression de notre très respectueuse considération.

Signataires :

Aquitaine :

Fédération SEPANSO Aquitaine (fédération regroupant 41 associations de protection de l'environnement adhérentes ou affiliées),
Fédération Aquitaine Alternatives

Occitanie :

Alternative LGV Midi-Pyrénées (regroupant 12 associations),
Association Actival

Lot-et-Garonne :

Coordination 47 (regroupant 10 associations),
Association Très Grande Vigilance en Albret,
Association Très Grande Vigilance du Bruilhois et de l'Agenais
Association de Sauvegarde des Landes et Coteaux de Gascogne

Landes :

Association Les Amis de la Terre Landes,
Association de Coordination des Citoyens et Riverains Landais (ACCRIL)

Pays Basque :

Collectif des Associations de Défense de l'Environnement (CADE) (regroupant 58 associations de défense de l'environnement du Pays basque et du sud des Landes).

Gironde :

Association Les Amis du Barthos,
Association Landes Environnement Attitude (LEA),
Association Landes Graves Palus Environnement (LGPE),
Association Sauvons notre Espace de Vie et notre Environnement (SEVE),
Association Vive la forêt,
Association Naturjalles,
Association Bassin d'Arcachon Ecologie.